



La lettre FSU du Comité Technique n°5

Réunion du CT le 21 mars 2012

Chers collègues,

le CT s'est réuni pour la 5ème fois le 21 mars 2012. Il ne s'agit pas ici de faire un compte rendu exhaustif de nos débats mais de faire part de nos avis sur les points principaux traités en CT.

Le référentiel des services d'enseignements:

Ce référentiel doit permettre de prendre en compte dans le service l'ensemble des activités des enseignants-chercheurs et enseignants, qui se sont ajoutées au fil des ans aux missions et à la charge de travail des personnels enseignants. Le LMD, la loi LRU, le décret statutaire de 2009 ont eu pour effet d'aggraver la multiplication des tâches et de détériorer les conditions de travail des enseignants. L'objectif serait d'associer à chaque tâche un équivalent mesuré en heure/TD à compter dans le service d'enseignement, permettant ainsi de dégager du temps pour la qualité de l'enseignement et de la recherche. Notre organisation syndicale est favorable à ce référentiel.

Sa mise en place crée cependant de **graves inégalités : inégalités entre universités** puisqu'il n'y a pas de cadre national pour la rémunération de chacune des tâches (une université « riche » peut mieux rémunérer ses enseignants), **inégalités entre composantes** de la même université, **inégalités entre collègues** avec, notamment, une surévaluation des tâches de direction par rapports à d'autres lourdes tâches collectives. A nombre de postes constant ou diminuant, en plus du passage TP=TD, certains départements d'enseignement sont aussi dans l'obligation de recourir à une **utilisation massive d'heures complémentaires et de vacataires**.

Dans notre université, comme dans la grande majorité des autres universités, la mise en place de ce référentiel suit ce schéma. En pratique, nous craignons la dérive qui consisterait à sélectionner sa tâche en fonction de sa rémunération plutôt que dans l'optique d'une participation à une activité collective. Nous nous inquiétons aussi que ce soit le prétexte à la mise en place de la modulation de service instaurant concurrence malsaine et clientélisme entre composantes et entre enseignants-chercheurs. L'un des représentants syndicaux FSU rapporte que c'est déjà la situation constatée dans certaines composantes et c'est donc le sens de son vote contre.

4 abstentions (dont 1 FSU), 6 contres (dont 1 FSU)

Le référentiel des services de la gouvernance :

Ce référentiel liste des décharges liées aux activités de vice-présidents, directeurs et chargés de mission mais aussi diverses décharges et modulations votées aux CS et CEVU. Le fichier présenté ne permet pas de justifier toutes ces décharges et modulations. Certaines sont sans doute justifiées. D'autres correspondent aussi à des décharges « sauvages » attribuées par exemple sur projet ANR. De la même manière que les Primes de Charges Administratives (vote unanime contre au CT n°2) auxquelles elles se cumulent, nos organisations syndicales ne peuvent soutenir ces décharges.

Vote contre unanime